



CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL INTERREGIONALER PARLAMENTARIERRAT

Saarland - Grand Est - Luxembourg - Rheinland-Pfalz -
Wallonie - Fédération Wallonie-Bruxelles -
Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens

Communiqué de presse

5 février 2021

Les parlementaires de la Grande Région discutent de nouvelles mesures pour faire face à la crise de Covid-19 : action commune et concertation transfrontalière

La crise de Covid-19 marque le travail du Conseil parlementaire interrégional sous la présidence sarroise. Lors de la 65^e Séance plénière du vendredi 5 février 2021, la région française du Grand-Est a pris la présidence.

C'était une première dans l'histoire du Conseil parlementaire interrégional (CPI) : la 65^e Séance plénière s'est tenue en visioconférence le 5 février 2021 avec près de 40 membres du CPI.

Les délibérations ont une nouvelle fois porté sur les conséquences de la crise sanitaire de Covid-19 dans la Grande Région. « La Grande Région doit se concerter étroitement et agir ensemble. Pour cette raison, il est d'une importance capitale que le travail parlementaire transfrontalier se poursuive même dans la situation actuelle de la pandémie », a expliqué Stephan Toscani, Président du Landtag de Sarre.

La séance plénière d'aujourd'hui a abouti à une résolution adoptée conjointement sur la gestion de la crise de Covid-19 dans la Grande Région, avec des recommandations adressées aux gouvernements, après que le CPI a déjà adopté une première résolution sur la crise sanitaire en juin 2020. Dans ce document, les membres des sept parlements membres de la Grande Région soulignent le grand succès de l'étroite coopération au niveau de la Grande Région lors de la première vague de la pandémie. Ils précisent que la coordination commune est particulièrement importante dans un espace de vie et de travail transfrontalier. Dans la situation actuelle, ils demandent donc d'autant plus qu'il soit fait davantage appel à cette expérience et désignent des mesures concrètes :

- Éviter les fermetures de frontières au détriment des plus de 250 000 travailleurs frontaliers ;
- Articuler plus étroitement les systèmes de santé ;
- Intensifier la coopération entre les hôpitaux. Ils insistent pour que les accords de coopération existants entre les hôpitaux soient étendus et que les soins de santé soient organisés davantage sur une base transfrontalière.

Outre les délibérations sur la pandémie de Covid-19, cinq autres recommandations ont été adoptées à l'unanimité. Sur le plan thématique, ils traitent des aéroports de la Grande Région, de la ligne de tram-train transfrontalière, de la poursuite du développement des travaux commémoratifs communs, des prés-vergers et de la mobilité des travailleurs frontaliers dans la Grande Région.

Les discours du ministre-président Tobias Hans et du président de Région Jean Rottner, respectivement ancien et actuel président du 17^e Sommet des exécutifs de la Grande Région, ainsi que d'Oliver Groll, Président sarrois du Comité économique et social de la Grande Région (CESGR), ont mis en évidence l'étroite interaction et la coopération mutuelle de ces piliers de la Grande Région. Le CESGR a présenté une évaluation spéciale, préparée à la demande du CPI, de l'évolution du nombre de frontaliers dans la Grande Région au cours des vingt dernières années.

À la fin de la réunion, le président sortant du CPI, Stephan Toscani, a remis la présidence de l'assemblée parlementaire interrégionale à la présidente nouvellement élue du CPI, Mme Nicole Muller-Becker. En tant que vice-présidente de la région française voisine du Grand Est, elle dirigera le CPI pendant les années 2021/2022.

Contexte

Le Conseil parlementaire interrégional est une assemblée au sein de laquelle les parlementaires de la Grande Région travaillent ensemble depuis 35 ans. Ensemble, ils discutent des questions transfrontalières et adressent des recommandations aux gouvernements des régions membres. À cette fin, six commissions thématiques élaborent des propositions qui sont ensuite adoptées à l'unanimité par la séance plénière du CPI. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : www.cpi-ipr.eu



Dr. Martin Niedermeyer

Landtag des Saarlandes

Leiter des Referats III.1 "Europa und Informationsdienste"

Franz-Josef-Röder-Straße 7, 66119 Saarbrücken

Tel: +49 681 5002-237

Mobil: +49 170 9262368

m.niedermeyer@landtag-saar.de

www.landtag-saar.de